



Sur Vitrail figurent tous les vols de ou vers Roissy, Orly et Le Bourget. Seuls les « vols noirs » ne sont pas renseignés. Il s'agit des vols militaires, sanitaires ou privés vers d'autres aéroports transiliens.

Survol de Saint-Maur : des outils de contrôle

Du 29 juillet au 2 décembre 2019, la ville sera survolée à titre exceptionnel pour les besoins d'importants travaux de sécurité opérés à l'aéroport d'Orly. Tous les atterrissages par vent d'ouest (60% du trafic) s'effectueront sur une trajectoire survolant le sud-est de Saint-Maur vers Bonneuil. Pendant et après les travaux, la vigilance reste de mise. L'occasion de passer en revue les outils de suivi du trafic aérien.

Qu'est-ce que le logiciel Vitrail et comment fonctionne t'il ?

Le logiciel Vitrail (pour « visualisation des trajectoires des avions et des informations en ligne ») est accessible via le site <https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>. Il permet de visualiser, dans un délai de sécurité de 30 min, tous les vols au départ et à l'arrivée des aéroports de Roissy, Orly et Le Bourget. En cliquant sur l'avion que vous souhaitez suivre, les informations relatives au vol s'affichent.

**« Une réclamation adressée par la Ville
à ADP chaque fois que des survols
exceptionnels ne sont pas annoncés »**

En mairie, une collaboratrice est chargée, toute l'année, de suivre le logiciel Vitrail et de répondre aux questions des Saint-Mauriens sur le trafic aérien. Elle traite les informations relatives aux survols exceptionnels de Saint-Maur. **Ces informations sont mises en ligne en temps réel sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune. En cas de défaut d'information préalable, la Ville adresse systématiquement une réclamation au groupe ADP.**

Qu'en est-il des mesures de bruit ?

Le logiciel Vitrail permet également de visualiser les données issues des stations de mesure de bruit, implantées de manière pérenne autour des aéroports. **La station installée, sur demande de la Ville, dans le quartier des Mûriers pendant la durée des travaux relèvera les niveaux sonores des passages d'avions dans le quartier.** Ces données seront accessibles au public sur Vitrail. Elles viendront alimenter le dispositif de surveillance des niveaux sonores de l'activité d'Orly.

Comment formuler une réclamation ?

Adossé à Vitrail, un outil appelé Itrap (pour « investigation et traitement automatique des plaintes ») permet de recueillir les plaintes des riverains relatives au bruit des avions. ADP s'engage à les traiter en 3 heures les jours ouvrés (du lundi au vendredi) : <https://itrapp.entrevoisins.org/itrapp/>



À l'Hôtel de ville, un suivi quotidien tout au long de l'année

Pour toute information concernant les travaux :
entrevoisins.org / environnementorly@adp.fr
Numéro vert : 0 805 712 712

**Pour toute information concernant la circulation
aérienne :**
environnement-dsna@aviation-civile.gouv.fr

**Pour connaître les actions de la Ville en matière
de prévention /vigilance à l'égard des survols :**
vigilance-survol@mairie-saint-maur.com

Vous souhaitez visiter l'aéroport d'Orly ?

Visites individuelles, dès 8 ans, sur réservation :

- mercredis 17, 24 et 31 juillet à 14h
- mercredis 7, 14 et 28 août à 14h
- jeudi 22 août à 14h

Maison de l'Environnement : 01 49 75 90 70